RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

30 DIRTY FINGERS
Société A Responsabilité Limitée au capital de 450 €
Siège social : [redacted]
RCS PARIS 528 986 862

***

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2024

***

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,

le vingt-sept Novembre à douze heures au siège social,

les associés de la société 30 DIRTY FINGERS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 450 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation faite par la Gérance.

La feuille de présence est émargée en entrant en séance. Celle-ci indique que sont présents ou représentés :

. M N'GUYEN Benjamin
titulaire de 1 part

. M. N'GUYEN Florian
titulaire de 1 part

. M RICHY Jonathan
titulaire de 1 part

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jonathan RICHY, co-Gérant Associé.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport de gestion,
- le projet des résolutions.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un commissaire à la transformation,
- pouvoirs à conférer,
- questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte et différentes explications sont échangées entre les membres de l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, a pris acte du projet de transformation de la société en SAS proposé par les Gérants, Messieurs N'GUYEN et RICHY, et décide la nomination en qualité de Commissaire à la transformation de la SARL AB CONSULTING, représentée par Monsieur Laurent ABERGEL, sise [redacted] immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 442 206 371.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux Gérants pour convoquer les associés à une assemblée extraordinaire en vue d'approuver le projet de transformation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par un co-Gérant.

Jonathan RICHY

Signé par Jonathan RICHY
Le 27/11/24
ID: tx_aLdqJByZeO3q
Signed with Universign